



# **NOTE DU BCC SUR LE COMMERCE**

**BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC  
Novembre 2023**

# COMMERCE

## NOTE SUR LA COOPÉRATION COMMERCIALE

### 1. Introduction

Le commerce international est un catalyseur important pour le développement économique et social. Les preuves indiquent que l'amélioration du commerce international dans les pays contribue à une hausse des niveaux de vie, d'investissements et d'emplois. Presque tous les pays perçoivent également le commerce international comme un outil important pour renforcer leur intégration avec d'autres pays. Conformément à cette perspective, ils ont pris des mesures importantes pour accroître le commerce et améliorer l'environnement commercial par le biais d'initiatives multilatérales, régionales ou bilatérales.

Avec le développement des technologies de l'information et de la communication ces dernières années, des changements ont été observés dans le domaine des échanges commerciaux. L'émergence du commerce en ligne, l'activité par laquelle les achats et les ventes s'effectuent d'une manière simplifiée par l'Internet, a transformé le paysage commercial mondial. Dans ce contexte, le commerce en ligne devient un puissant moteur de la croissance économique dans le monde entier. En particulier dans le contexte de la pandémie mondiale, la dépendance accrue envers l'internet, les médias sociaux et les appareils mobiles a encore souligné l'importance du commerce en ligne pour les nations, les entreprises et les consommateurs.

Le commerce en ligne est devenu une force significative en termes de stimulation de la croissance économique, de promotion d'un commerce inclusif et de création d'emplois dans les pays en voie de développement. De nombreux acteurs s'efforcent conjointement d'exploiter le potentiel de l'internet pour le développement économique et, bien que certains pays en développement aient réalisé des progrès substantiels dans le domaine du commerce en ligne, la plupart d'entre eux restent à la traîne. De nombreux pays en développement, y compris ceux de la région de l'OCI, souffrent de difficultés et de défis tels qu'une infrastructure technologique et un environnement de confiance limités, des coûts élevés d'accès à l'internet et à l'électricité, un faible PIB par habitant, et un manque de cadres financiers, juridiques et réglementaires appropriés, un manque de capacités humaines et de ressources humaines formées dans le domaine du commerce en ligne.

Compte tenu de la complexité, de la dynamique, des multiples facettes et de l'évolution rapide du paysage du commerce en ligne, en particulier, les pays en développement doivent procéder à un examen approfondi de la dynamique du commerce en ligne dans leur pays, identifier leurs points d'appui les plus efficaces dans le système du commerce en ligne, examiner les meilleures pratiques d'autres pays et les formuler dans une stratégie nationale de commerce en ligne.

Dans ce contexte, le Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC (GTC) a consacré ses 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> réunions au thème "Amélioration des Capacités de Commerce en Ligne des Pays Membres de l'OCI".

## **2. La Coopération dans le Domaine du Commerce sous l'égide du COMCEC**

### ***a) (20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> Réunions du Groupe de Travail sur le Commerce)***

Compte tenu de l'importance de la question, le Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC a tenu ses Réunions en 2023 pour développer les capacités de commerce en ligne dans les Pays Membres de l'OCI. À cet égard, les 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> Réunions du Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC ont été tenues le 2 Mai 2023 et les 16-17 Octobre 2023, respectivement, avec le thème de "l'Amélioration des Capacités de Commerce en Ligne des Pays Membres de l'OCI".

Pendant ces deux Réunions, les expériences et les perspectives des pays membres, des organisations internationales et du secteur privé en ce qui concerne l'amélioration des capacités de commerce électronique ont été partagées avec les participants.

Au cours de ces Réunions, le projet de rapport de recherche sur ce sujet a été considéré par les experts des Pays Membres. Le guide inclus dans le rapport de recherche, fournissant une feuille de route pour les Pays Membres afin de développer leurs capacités de commerce en ligne, a également été élaboré en détail au cours de la 21<sup>ème</sup> Réunion. Après des discussions fructueuses, la 21<sup>ème</sup> Réunion a abouti à une série de recommandations politiques concrètes devant être soumises aux Ministres respectifs lors de la 39<sup>ème</sup> Session Ministérielle du COMCEC.

Tous les documents préparés en vue des Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site Web du COMCEC ([www.comcec.org](http://www.comcec.org)).

### ***b) Projets et Programmes Importants***

#### ***1) SPC-OCI***

Depuis l'établissement du COMCEC, le commerce a été l'un des domaines les plus importants de coopération. En vue de développer le commerce entre les Pays Membres de l'OCI, le COMCEC a lancé plusieurs programmes et projets afin d'atteindre cet objectif. Le Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SPC-OCI) est l'un des projets les plus importants du COMCEC pour le développement du commerce intra-OCI.

Le SPC-OCI repose principalement sur trois accords, à savoir : l'Accord Cadre, le Protocole sur le Schéma des Tarifs Préférentiels (PRETAS) et les Règles d'Origine. La base légale du SPC-OCI a été achevée en 2011 et le nombre requis des États membres pour la mise en œuvre du système a été atteint à la fin de 2014. Ces pays sont le Bangladesh, l'Iran, la Jordanie, la Malaisie, le Maroc, le Pakistan, la Turquie, Bahreïn, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes Unis, le Koweït, le Qatar et Oman.

Rappelant les décisions pertinentes de la 37<sup>ème</sup> Session Ministérielle du COMCEC et de la réunion du Comité de Négociations Commerciales tenue en juin 2021 sur la détermination du 1er juillet 2022 comme date limite pour l'entrée en vigueur du système, le 38<sup>ème</sup> Comité de Suivi a demandé les États participants à accélérer l'achèvement de leurs procédures internes et autres préparations jusqu'à cette date.

En tant que co-secrétariat du CNC, le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC) a fait circuler les documents pertinents (les listes des organismes autorisés, leurs échantillons de

timbres et de signes, et les listes de concessions) des autres États participants par voie diplomatique. Ainsi, avec l'achèvement des arrangements susmentionnés conformément aux dispositions pertinentes, la mise en œuvre intégrale du commerce préférentiel a été entamée et le Système est devenu opérationnel à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La 38<sup>ème</sup> Session Ministérielle du COMCEC et le 39<sup>ème</sup> Comité de Suivi du COMCEC se sont félicités que le SPC-OCI soit entré en vigueur le 1<sup>er</sup> Juillet 2022 conformément aux résolutions pertinentes des Sessions Ministérielles du COMCEC et aux décisions du Comité de Négociation Commerciale (CNC) du SPC-OCI. Le Comité a également demandé aux États Participants, qui ne l'ont pas encore fait, de finaliser leurs procédures internes et a appelé les Pays Membres, qui n'ont pas encore signé ou ratifié les Accords SPC-OCI, à le faire dans les meilleurs délais et à finaliser les autres procédures d'adhésion au Système.

Par ailleurs, la 38<sup>ème</sup> Session du COMCEC a demandé au CIDC (Centre Islamique pour le Développement du Commerce), au Bureau de Coordination du COMCEC, à la IsBD (Banque Islamique de Développement) et aux autres institutions pertinentes de l'OCI de continuer à organiser des activités d'augmentation de la sensibilisation et de renforcement des capacités en ce qui concerne le SPC-OCI et s'est félicitée de la convocation du Comité de Négociation Commerciale (CNC) le 27 Novembre 2022, en marge de la 38<sup>ème</sup> Session du COMCEC et a pris note avec appréciation des décisions suivantes du CNC : (i) préparation d'une liste de contrôle afin de suivre l'état de la mise en œuvre (ii) redistribution des listes de concession par voie diplomatique, (iii) résolution des questions de transposition des codes SH (Système Harmonisé) avec l'assistance technique du Secrétariat du CNC, (iv) organisation d'une réunion de suivi au niveau des experts, (v) clarification des modalités à appliquer sur la préparation de la liste de concession du CCG (Conseil de Coopération du Golfe) avec toutes ses implications techniques et juridiques par le Secrétariat du CNC.

Soulignant le rôle important du CNC dans la considération des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du SPC-OCI ainsi que dans la discussion de la feuille de route pour la période à venir, lors de la 39<sup>ème</sup> Réunion du Comité de Suivi, le Comité a salué la convocation de la Réunion du CNC, virtuellement, les 6 et 7 Juin 2023 et a appelé les États Participants du SPC-OCI à participer activement à cette réunion et à faire rapport sur l'état de la mise en œuvre dans leurs pays respectifs à ce sujet.

En tant que co-secrétariat du CNC, le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC) a préparé la liste de contrôle afin de suivre l'état de la mise en œuvre et l'a fait circuler aux pays, a redistribué les listes de concessions par les voies diplomatiques et a organisé une Réunion virtuelle du CNC les 6 et 7 Juin 2023.

Conformément aux décisions pertinentes de la réunion susmentionnée, le Secrétariat du CCG (Conseil de Coopération du Golfe) a organisé une réunion technique sur la préparation des listes de concessions avec le BCC (Bureau de Coordination du COMCEC) et le CIDC (Centre Islamique pour le Développement du Commerce) le 1<sup>er</sup> Novembre 2023. En outre, une réunion du CNC se tiendra le 20 Novembre 2023 pour considérer l'état de la mise en œuvre du Système dans leurs pays respectifs.

## ***II. Centre d'Arbitrage de l'OCI***

Les Centres d'Arbitrage sont les principaux mécanismes de règlement des litiges dans le commerce international. En raison de leur impact positif sur le développement du commerce international, un certain nombre de centres d'arbitrage régionaux et internationaux ont été établis, avec un nombre significatif de dossiers et une large portée, compte tenu de leur importance. S.E. Recep Tayyip ERDOĞAN, le Président de la République de Türkiye et le

Président du COMCEC, a proposé l'établissement du Centre d'Arbitrage de l'OCI à İstanbul pour le bénéfice des Pays Membres de l'OCI lors du 13<sup>ème</sup> Sommet Islamique tenu du 10 au 15 Avril 2016 à Istanbul, Turquie.

L'Accord concernant l'établissement du Centre d'arbitrage de l'OCI a été ratifié par le Parlement Turc et signé par S.E. ERDOĞAN le 18 Janvier 2020. Le Centre d'Arbitrage de l'OCI (OCI-CA) a été établi avec les efforts de la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture affiliée à l'OCI (CICIA) et l'Union des Chambres et des Bourses de Marchandises de Türkiye (TOBB) en Novembre 2021, à Istanbul.

L'objectif du Centre est de faciliter le règlement des litiges commerciaux et d'investissement impliquant des personnes physiques ou morales parmi les Pays Membres de l'OCI, entre les Pays Membres de l'OCI et les Pays Non Membres de l'OCI ou les Institutions du Secteur Privé en reconnaissant les règles d'arbitrage traditionnelles, les règles de la Loi de la Charia et les mécanismes alternatifs de résolution des litiges. A cet égard, le Centre est voué à la promotion du développement économique dans la Région de l'OCI en fournissant une plateforme de résolution efficace des litiges aux pays, aux entreprises et aux individus, non seulement au sein des Membres mais aussi dans le monde entier.

### ***III. Programme PME du COMCEC***

Considérant le rôle vital des PME pour les économies de l'OCI en termes de production, d'investissement, d'emploi et de croissance, la 38<sup>ème</sup> Session Ministérielle du COMCEC a demandé au Bureau de Coordination du COMCEC, en coopération avec les États Membres intéressés et les Institutions pertinentes de l'OCI, d'initier des études techniques sur le développement d'un Programme de PME bien conçu et de faire rapport à la 39<sup>ème</sup> Session du Comité de Suivi et à la 39<sup>ème</sup> Session du COMCEC sur l'état d'avancement de ces études.

En outre, rappelant la résolution pertinente de la 38<sup>ème</sup> Session Ministérielle du COMCEC sur le développement d'un programme de PME bien conçu, le Comité de Suivi du COMCEC a demandé au BCC, en collaboration avec les Pays Membres intéressés et les Institutions pertinentes de l'OCI, de finaliser les préparatifs techniques en menant, parmi d'autres, une enquête pour se faire une idée des besoins et des attentes des Pays Membres et en organisant des réunions techniques en vue de lancer le Programme au cours de la 39<sup>ème</sup> Session Ministérielle du COMCEC.

Le Document de Conception et le Projet de Programme pour le Programme PME du COMCEC ont été préparés et soumis à l'approbation des Pays Membres concernés. L'infrastructure technique pour le Programme est établie lors des réunions techniques menées en 2023. L'Étude d'Enquête a également été préparée et transmise aux Pays Membres intéressés afin de comprendre leurs besoins et leurs attentes concernant le Programme.

La Première Réunion Technique du Programme PME du COMCEC s'est tenue le 11 Octobre 2023 virtuellement et la Deuxième Réunion Technique se tiendra le 15 Novembre 2023. Les études techniques sur ce programme spécial sont prévues d'être finalisées avant la 39<sup>ème</sup> Session Ministérielle du COMCEC.

### **3. Instruments de soutien financier du COMCEC**

#### **A. Le mécanisme de financement de projet du COMCEC**

Le Financement des Projets du COMCEC (FPC) est l'autre instrument important de la Stratégie. Les projets financés dans le cadre du FPC doivent servir la coopération entre les pays membres et doivent être conçus conformément aux objectifs et aux résultats attendus définis par la stratégie dans la section commerce. Les projets jouent également un rôle important dans la réalisation des recommandations politiques formulées par les pays membres lors des réunions du GTC.

Dans le cadre du 9<sup>ème</sup> appel à propositions de projets au titre du FPC, 4 projets ont été sélectionnés pour être mis en œuvre en 2022. Les projets mis en œuvre dans le cadre du FPC en 2022 sont les suivants :

Le Liban a mis en œuvre le projet intitulé « Développer une feuille de route pour l'établissement d'un organisme national de facilitation du commerce au Liban » avec la Turquie et la Malaisie. Le projet visait à développer une feuille de route pour l'établissement d'un organisme national de facilitation du commerce au Liban. 3 activités, à savoir une formation, un atelier et une visite d'étude organisés dans le cadre du projet.

Le Maroc a mis en œuvre le projet intitulé "Accélération du dédouanement des marchandises entre les pays membres de l'OCI par l'échange de certificats d'origine électroniques" avec la Malaisie et la Turquie. L'objectif de ce projet était d'établir un plan clair et précis pour assurer l'échange électronique des documents de certificat d'origine entre les pays. Une visite d'étude en Malaisie ainsi qu'une activité de formation ont été organisées.

Le SMIIC a mis en œuvre le projet intitulé "Promotion de l'utilisation des normes halal de l'OCI/INMPI dans la région asiatique et arabe" avec 16 pays bénéficiaires. Dans le cadre de ce projet, deux activités de formation ont été organisées sur les normes de l'OCI/INMPI.

La Palestine a mis en œuvre le projet intitulé " Renforcer l'Internationalisation des PME palestiniennes spécialisées dans le Calcaire " avec la Jordanie comme pays partenaire. Ce projet visait à internationaliser les PME afin de réduire le risque de dépendance en augmentant les exportations de la Palestine vers les marchés de l'OCI. Un atelier a été organisé afin de réunir des producteurs et des acheteurs potentiels. En outre, un manuel sur le calcaire palestinien a été produit.

En outre, dans le cadre du 10<sup>ème</sup> appel à propositions de projets au titre du FPC, 5 projets ont été sélectionnés pour être mis en œuvre en 2023. Ces projets sont les suivants :

Le Bangladesh a mis en œuvre le projet intitulé "Développer la Compétitivité de l'Exportation des Produits Halal Potentiels du Bangladesh" avec le partenariat de la Turquie. Le projet visait à renforcer les capacités des fonctionnaires des secteurs public et privé engagés dans les échanges commerciaux de produits halal afin de permettre au Bangladesh d'entrer sur le Marché Mondial du Halal. Dans le cadre de ce projet, les institutions du Bangladesh compétentes en matière de normes halal ont effectué une visite en Turquie. Après cela, une formation a été menée avec la participation des institutions concernées du Bangladesh ainsi que des partenaires, la Turquie et l'INMPI.

De plus, le projet intitulé "Renforcement des Capacités et Renforcement Institutionnel pour les Règles d'Origine dans les États Membres de l'OCI" a été mis en œuvre par l'Organisation de Promotion du Commerce de la République d'Iran avec le partenariat de la Turquie. Dans le cadre de ce projet, une activité de formation a été organisée pour améliorer les capacités humaines et la structure institutionnelle des organisations concernées et des secteurs privés

d'Iran dans le domaine des Règles d'Origine du (Système de Commerce Préférentiel) SPC-OCI.

Le projet du Suriname intitulé " Soutenir les PME du Suriname et de la Guyane et leur Assurer la Poursuite de leurs Activités en temps de Crise " visait à renforcer la capacité des formateurs du Ministère des Affaires Économiques à guider les PME en temps de crise, telle que les pandémies, etc. Le projet a été mis en œuvre avec le partenariat de la Guyane et de la Turquie. Une activité de formation a été organisée pour les formateurs du Ministère des Affaires Économiques, de l'Entreprenariat et de l'Innovation Technologique au Suriname, ce qui contribuera ultimement au développement des PME pendant la crise.

La République de Türkiye a également mis en œuvre un projet intitulé " Accroître la Sensibilisation à la Reconnaissance Multilatérale/Mutuelle selon les Normes Halal de l'OCI/INMPI" pour souligner la nécessité d'harmoniser les systèmes d'accréditation halal afin d'unifier les normes halal pour la reconnaissance mutuelle des certificats halal avec six pays bénéficiaires : Le Nigeria, le Soudan, la Jordanie, l'Arabie Saoudite, l'Azerbaïdjan et le Kazakhstan. Un atelier et un séminaire international ont été tenus au profit de la Turquie et d'autres pays bénéficiaires.

Pour finir, le projet de l'INMPI sur "la Formation aux Méthodes de Détection des Aliments et de la Viande Halal et la Comparaison Inter-Laboratoire pour les Pays de l'OCI" permettra d'améliorer la capacité humaine dans les laboratoires effectuant des tests halal et de développer des méthodes unifiées pour la détection des Aliments et de la viande halal. Une activité de formation sera tenue au profit de 10 pays membres, à savoir l'Indonésie, l'Iran, l'Irak, la Jordanie, le Pakistan, la Malaisie, le Maroc, l'Arabie Saoudite, le Soudan et la Turquie. De plus, une conférence internationale sur le même sujet sera organisée en marge du Sommet Mondial du Halal.

## **B. COMCEC COVID Réponse**

Le programme de réponse au COVID du COMCEC (CCR) vise à réduire les impacts négatifs de la pandémie sur les économies des Pays Membres. Dans le cadre du 2<sup>ème</sup> appel à propositions de projets COMCEC COVID Réponse, le Sénégal a mis en œuvre un projet de subvention directe sur le "Programme de résilience contre la Covid-19 pour la gestion numérique des marchés agricoles". À travers le projet, une plateforme numérique nationale a été établie pour assurer la gestion efficace et durable des infrastructures de stockage agricole.